

## CHAPITRE I - REGLEMENT APPLICABLE A LA ZONE UA

### Et au secteur UAa

La zone UA correspond à la zone urbaine centrale, la plus dense, dans laquelle la capacité des équipements existants ou en cours de réalisation permet d'admettre immédiatement des constructions. Il s'agit d'une zone à caractère multifonctionnel. Cette zone comprend un secteur UAa, qui se distingue par ses règles d'implantation, adaptées au caractère du bâti existant (centre-ville ancien) Rappels :

- Les démolitions, situées dans le périmètre de protection des Monuments Historiques, lié à l'inscription de la Rotonde, sont soumises au permis de démolir ;

Les occupations et utilisations du sol concernées par une protection des eaux potables et minérales peuvent être soumises à interdiction, limitation et/ou prescriptions.

### SECTION I - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

#### ARTICLE UA 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdites les occupations et utilisations du sol suivantes :

- Toute occupation ou utilisation du sol qui présente un caractère incompatible avec la vocation principale de la zone
- Les constructions à usage agricole
- Les constructions à usage industriel
- Les carrières
- Les caravanes isolées
- Les terrains aménagés de camping et caravanage ainsi que les terrains destinés uniquement à la réception des caravanes
- Les habitations légères de loisirs
- Les parcs résidentiels de loisirs
- Les dépôts de vieilles ferrailles, de véhicules désaffectés, de matériaux de démolition, de déchets tels que pneus usés, vieux chiffons, ordures...
- Les installations et travaux divers suivants :
  - o les garages collectifs de caravanes
  - o les parcs d'attraction

#### ARTICLE UA 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL ADMISES SOUS CONDITIONS

- Les occupations et utilisations du sol, non citées à l'article 1, sont admises à condition de respecter les prescriptions des articles 3 à 16 du présent document, ainsi que les règles particulières imposées en cas de localisation dans un couloir de bruit.
- **Certaines catégories de commerces sont limitées (le détail est explicité dans la modification n°3)**

### SECTION II - CONDITIONS DE L'OCCUPATION DU SOL

#### ARTICLE UA 3 – ACCES ET VOIRIE

##### 1. ACCES

1.1. Toute nouvelle construction est interdite sur les terrains non desservis par des voies publiques ou privées, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur fonds voisins ou par servitudes, dans les conditions répondant à l'importance et la destination de l'immeuble ou de l'ensemble d'immeubles à édifier, notamment en ce qui concerne la commodité : de la circulation, de l'accès et de l'approche des moyens de lutte contre l'incendie.

1.2.Les groupes de garages individuels ou parkings (groupe : plus de 2 garages ou parkings) doivent être disposés de façon à ne présenter qu'un seul accès, 2 si la séparation entre entrée et sortie s'avère nécessaire.

1.3.Les accès des garages collectifs et d'une façon générale de tout garage destiné à des véhicules encombrants peuvent être soumis à des dispositions spéciales tenant compte de l'intensité et de la sécurité de la circulation.

## 2. VOIRIE

2.1.Les voies doivent avoir des caractéristiques adaptées à l'approche du matériel de lutte contre l'incendie et de collecte des ordures ménagères.

2.2.Les dimensions, formes et caractéristiques techniques des voies doivent être adaptées aux usages qu'elles supportent ou aux opérations qu'elles doivent desservir.

2.3.Les voies se terminant en impasse doivent être aménagées de telle sorte que les véhicules (y compris les véhicules de lutte contre l'incendie et de collecte des ordures ménagères) puissent faire demi-tour.

## ARTICLE UA 4 – DESSERTE PAR LES RESEAUX

L'alimentation en eau potable et en électricité, l'assainissement et l'évacuation des déchets de toute nature, de toute construction à usage d'habitation et tout local pouvant servir de jour ou de nuit au travail, au repos ou à l'agrément, ainsi que l'évacuation, l'épuration, le traitement et le rejet des eaux résiduaires industrielles et des déchets industriels ou autres, doivent être assurés dans les conditions conformes aux règlements en vigueur et aux caractéristiques des réseaux existants ou projetés.

### 4.1.ALIMENTATION EN EAU POTABLE

4.1.1.Toute construction ou installation qui le requiert doit être raccordée à un réseau collectif de distribution d'eau potable.

### 4.2.ASSAINISSEMENT

#### 4.2.1.Eaux Usées

4.2.1.1.Toute construction ou installation nouvelle doit être raccordée par des canalisations souterraines au réseau collectif d'assainissement en respectant ses caractéristiques.

4.2.1.2.L'évacuation des eaux ménagères dans les fossés et égouts pluviaux est interdite.

4.2.1.3.Après délivrance d'une autorisation de branchement à l'égout, le raccordement au réseau public d'assainissement se fera, sur la partie privative, au moyen de réseaux séparatifs (eaux pluviales et eaux usées) jusqu'en limite du domaine privé / domaine public. Ensuite le branchement se fera :

soit en séparatif si le réseau public est lui-même en séparatif, soit en unitaire si le réseau public est lui-même en unitaire.

#### 4.2.2.Eaux Pluviales

4.2.2.1.Dans le cas de terrain non construit, entouré de parcelles bâties (dents creuse) ou dans le cas de terrain à bâtir issus de division parcellaire (bimby), le constructeur doit réaliser sur son terrain les dispositifs appropriés et proportionnés permettant l'infiltration des eaux pluviales de son unité foncière (système de puisard, noue ou bassin).

Dans le cas d'extension, le système de gestion des eaux pluviales devra prendre en compte l'ensemble du bâtiment existant si cela est techniquement réalisable.

### 4.3.ELECTRICITE-TELEPHONE-TELEDISTRIBUTION

4.3.1.Les réseaux se feront en souterrain ou par tout autre moyen permettant une dissimulation optimale des réseaux de câbles.

## ARTICLE UA 5 – CARACTERISTIQUES DES TERRAINS

Pas de prescription

## ARTICLE UA 6 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

Dans la zone UAa uniquement :

6.1. Les constructions doivent être édifiées à l'alignement des voies.

Dans la zone UA uniquement :

6.2. Le recul des constructions ne pourra être inférieur ni supérieur aux reculs constatés pour les bâtiments immédiatement limitrophes.

Dans toutes les zones (UA et UAa) :

6.3. Un recul particulier pourra être imposé pour des motifs architecturaux ou d'organisation urbaine.

6.4. En cas de transformation ou d'extension portant sur une construction existante et ne respectant pas les règles précédentes, l'implantation peut se faire dans le prolongement de la dite construction.

6.5. L'article UA6 ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics ainsi qu'aux équipements d'infrastructure. Ils peuvent s'implanter en limite ou en recul.

## ARTICLE UA 7 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SEPARATIVES

7.1. Les bâtiments peuvent s'implanter en limite ou en recul.

7.2. Aucune construction ne pourra être autorisée à moins de 10 mètres des berges des cours d'eau. Les aménagements portuaires sont toutefois autorisés.

7.3. Aucune construction ne pourra être autorisée à moins de 30 mètres des limites cadastrales de forêt.

7.4. En cas de transformation ou d'extension portant sur une construction existante et ne respectant pas les règles précédentes, l'implantation peut se faire dans le prolongement de la dite construction.

7.5. L'article UA7 ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics ainsi qu'aux équipements d'infrastructure. Ils peuvent s'implanter en limite ou en recul.

## ARTICLE UA 8 – IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES

Pas de prescription.

## ARTICLE UA 9 – EMPRISE AU SOL

Pas de prescription.

## ARTICLE UA 10 – HAUTEUR MAXIMUM DES CONSTRUCTIONS

La hauteur des constructions est mesurée verticalement par rapport au niveau du terrain naturel. Dans le cas d'un terrain en pente, la hauteur est mesurée par rapport au niveau moyen du terrain naturel au droit de l'assiette de la construction.

10.1. A l'égout des toitures, au membron ou à l'acrotère, la hauteur des constructions ne peut excéder, sauf hauteur supérieure justifiée par des impératifs techniques (cheminées, paratonnerres, balustrades,...) :

- ↳ 12 mètres pour les bâtiments individuels,
- ↳ 15 mètres pour les bâtiments collectifs.

10.2. En cas de transformation ou d'extensions portant sur une construction existante et ne respectant pas les règles précédentes, la hauteur pourra être supérieure à celle autorisée dans la limite de la hauteur préexistante.

10.3. L'article UA10 ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics ainsi qu'aux équipements d'infrastructure.

#### ARTICLE UA 11 – ASPECT EXTERIEUR

Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions, ou l'aspect extérieur des bâtiments ou l'ouvrage à édifier ou à modifier sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. Cette règle est également applicable aux clôtures.

11.1. Pour les éléments paysagers repérés au plan  :

- La démolition, la destruction de tout élément paysager est interdite,
- Toute modification ou déplacement est toléré sous réserve de ne pas altérer la nature, la forme ou la qualité de l'élément.

11.2. Aspect des façades et revêtements :

11.1.2. Les façades doivent être enduites, à l'exception des pierres destinées dès l'origine à rester visibles (encadrements, bandeaux, corniches...) ou à moins que les matériaux utilisés soient, de par leur nature et leur mise en œuvre, de qualité suffisante pour rester apparents.

11.1.3. Les imitations de matériaux telles que faux moellons de pierre, fausses briques, faux pans de bois ainsi que l'emploi à nu en parement de matériaux tels que carreaux de plâtre agglomérés ou briques creuses non revêtues ou enduites sont interdits.

11.3. Clôtures sur rues :

11.3.1. La hauteur de ces clôtures ne peut excéder 1.80 m, et les murs bahuts ne sont pas obligatoires.

11.3.2. La transparence de la clôture pourra être exigée, afin d'obtenir une meilleure visibilité, notamment aux angles de rues

11.3.3. Clôtures sur limites séparatives :

La hauteur de ces clôtures ne peut excéder 2 m.

11.3.4. L'accord du service gestionnaire du réseau sera demandé sous forme de permission de voirie avant toute modification ou création. Aux embranchements routiers, le dénivelé entre le niveau de l'axe de la chaussée et le dessus de la haie ne devra pas dépasser 0,80 m sur une longueur de 50 m comptée de part et d'autre du centre de ces embranchements carrefours, bifurcations ou passages à niveau. Si les clôtures, sont situées à proximité d'un carrefour, elles ne peuvent pas porter préjudice aux conditions de visibilité.

L'article UA11 ne s'applique pas aux ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des services publics ou concourant aux missions des services publics ainsi qu'aux équipements d'infrastructure.

#### ARTICLE UA 12 – STATIONNEMENT

12.1. Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions et installations doit être assuré en dehors des voies publiques ou privées.

12.2. Le nombre minimum d'emplacements de stationnement à prévoir est de :

↪	<u>Immeubles à usage d'habitation et assimilés :</u>	
	▪ par studio ou logement 1 pièce :	1
	▪ par autre logement (1 pièce ou plus) :	2
↪	<u>Immeubles à usage de bureaux d'administrations des secteurs privés et publics, professions libérales, etc</u>	
⋮	:	

↙	▪ par 100 m <sup>2</sup> de surface de plancher:	4
↙	<u>Commerces, artisanat et divers de plus de 50 m<sup>2</sup> de vente</u>	
	▪ lorsque les établissements comportent entre 50 et 200 m <sup>2</sup> de surface de plancher :	- 2
	▪ lorsque ces établissements comportent plus de 200 m <sup>2</sup> de surface de plancher :	3
↙	<u>Hôtels et restaurants :</u>	
	▪ pour 10 chambres :	7
	▪ pour 10 m <sup>2</sup> de restaurant :	1
↙	La règle applicable aux constructions et installations non prévus ci- dessus, sera celle auxquelles ces constructions et installations seront le plus directement assimilables. Les cas spécifiques feront l'objet d'un examen particulier.	

12.3. Les immeubles d'habitation ou de bureaux devront prévoir des aires de stationnement pour les vélos.

Critères techniques de l'espace dédié au stationnement sécurisé des vélos:

Usage de l'immeuble	Caractéristiques minimales de l'espace
Habitation	- 0,75m <sup>2</sup> par logement jusqu'à 2 pièces principales - 1,5 m <sup>2</sup> par logement dans les autres cas - En tout cas : espace d'une superficie minimale de 3m <sup>2</sup>
Bureau	1,5 % de la surface de plancher
Industriel ou tertiaire	Nombre de places de vélo calculé par rapport à 15 % de l'effectif total de salariés accueillis simultanément (sur déclaration du maître d'ouvrage)
Accueil d'un service public	Nombre de places de vélo correspondant à 15 % de l'effectif d'agents ou usagers accueillis simultanément (sur déclaration du maître d'ouvrage)

12.4. En cas d'impossibilité architecturale ou techniques d'aménager sur le terrain de l'opération le nombre d'emplacements nécessaires au stationnement, le constructeur est autorisé à aménager sur un terrain situé à moins de 300 mètres du premier les surfaces de stationnement qui lui font défaut à condition qu'il apporte la preuve qu'il réalise ou fait réaliser lesdites places. Dans ce cas le constructeur pétitionnaire doit indiquer, en matérialisant par un fléchage, les places de stationnement situées à 300m. Il peut être également tenu quitte de ses obligations (concession obtenue dans un parc public de stationnement).

12.5. Quel que soit le type d'immeubles construits, le parc de stationnement clos ou ouvert doit être alimenté par un circuit électrique spécialisé afin de pouvoir brancher ultérieurement un point de recharge pour les véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Cette installation électrique (fourreaux, chemins de câble ou conduits) est suffisamment dimensionnée pour supporter le taux d'équipement obligatoire en matière de bornes.

En principe, elle doit ainsi pouvoir accueillir des points de recharge dont la puissance nominale unitaire est au minimum de 7,4 kW dans les immeubles d'habitation. L'installation électrique des constructions neuves à usage autre que d'habitation (à usage industriel, tertiaire, d'accueil d'un service public, de centre commercial ou de cinéma) doit être suffisamment dimensionnée pour accueillir des points de recharge d'une puissance nominale de 22 kW.

L'arrêté du 3 février 2017 a assoupli cette condition de puissance nominale lorsque certains points peuvent être alimentés par une énergie renouvelable. Elle peut désormais être ajustée entre 7,4 kW (minimum pour les immeubles d'habitation) et 22 kW.

Le taux d'équipement varie selon, d'une part, le nombre de places de stationnement dédiées aux véhicules automobiles et deux roues motorisés, d'autre part, l'usage principal du bâtiment.

## Taux d'équipement en points d'accueil de bornes de recharge électrique

Usage de l'immeuble	Capacité du parc de stationnement	Taux d'équipement
Habitation	≤ 40 places	50 %
	> 40 places	75 %
Industrie ou tertiaire (parking destiné aux salariés)	≤ 40 places	10 %
	> 40 places	20 %
Accueil d'un service public (parking destiné aux agents ou aux usagers)	≤ 40 places	10 %
	> 40 places	20 %
Centre commercial/Cinéma (parking destiné à la clientèle)	≤ 40 places	5 %
	> 40 places	10 %

### ARTICLE UA 13 – ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS, ESPACES BOISES CLASSES

13.1. Les éléments paysagers repérés au plan  (arbres isolés, alignement d'arbres, boqueteaux, haies, bois....), devront être conservés sauf éléments paysagers malades ou menaçant la sécurité des biens ou des personnes.

13.2. Les plantations existantes sont maintenues ou remplacées par des plantations équivalentes.

13.3. Les espaces non bâtis, et notamment les marges de reculement prescrites à l'article UA 6, doivent être aménagés et entretenus.

13.4. Les aires de stationnement doivent être plantées si l'espace disponible le permet.

### SECTION III - POSSIBILITES MAXIMALES D'OCCUPATION DU SOL

#### ARTICLE UA 14 – COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Pas de prescription

### SECTION IV – CONDITIONS D'AMENAGEMENT

#### ARTICLE UA 15 – PERFORMANCES ENERGETIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Pas de prescription.

#### ARTICLE UA 16 – INFRASTRUCTURES ET RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Pas de prescription.

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
<b>10</b> Industries alimentaires	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	
	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
	1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	
	1013B	Charcuterie	
	1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
	1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
	1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	
	1039A	Autre transformation et conservation de légumes	
	1039B	Transformation et conservation de fruits	
	1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
	1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	
	1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
	1051B	Fabrication de beurre	
	1051C	Fabrication de fromage	
	1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	
	1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	
	1061A	Meunerie	
	1061B	Autres activités du travail des grains	
	1062Z	Fabrication de produits amylacés	
	1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	L
	1071B	Cuisson de produits de boulangerie	L
	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	L
	1071D	Pâtisserie	L
	1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	
	1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
	1081Z	Fabrication de sucre	
	1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	
	1083Z	Transformation du thé et du café	
	1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
	1085Z	Fabrication de plats préparés	
	1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
	1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme		
1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie		
<b>45</b> Commerce réparation d'automobiles et motocycles	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	
	4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	
	4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
	4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
	4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	
	4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	
	4540Z	Commerce et réparation de motocycles	L
<b>47</b> Commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles	4711A	Commerce de détail de produits surgelés	
	4711B	Commerce d'alimentation générale	
	4711C	Supérettes	
	4711D	Supermarchés	
	4711E	Magasins multi-commerces	
	4711F	Hypermarchés	
	4719A	Grands magasins	
	4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
	4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé	
	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	L
	4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
	4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
	4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
	4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	L
	4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
	4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	
	4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
	4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
	4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
	4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
	4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	
	4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)	
	4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	
	4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
	4759A	Commerce de détail de meubles	
	4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
	4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
	4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
	4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
	4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	
	4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	
	4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	
4772A	Commerce de détail de la chaussure		

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	
	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	L
	4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	
	4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
	4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces	L
	4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	
	4778A	Commerces de détail d'optique	
	4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	
	4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	
	4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	
	4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	
	4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	
	4791A	Vente à distance sur catalogue général	
	4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé	
	4799A	Vente à domicile	
	4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	
<b>55</b>			
<b>Hébergement</b>	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	
	5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	
	5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	
	5590Z	Autres hébergements	
<b>56</b>			
<b>Restauration</b>	5610A	Restauration traditionnelle	
	5610B	Cafétérias et autres libres-services	
	5610C	Restauration de type rapide	L
	5621Z	Services des traiteurs	
	5629A	Restauration collective sous contrat	
	5629B	Autres services de restauration n.c.a.	
	5630Z	Débits de boissons	L
<b>64</b>			
<b>Act. des services financiers hors assurance et caisse de retraite</b>	6411Z	Activités de banque centrale	
	6419Z	Autres intermédiations monétaires	L
	6420Z	Activités des sociétés holding	
	6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	
	6491Z	Crédit-bail	
	6492Z	Autre distribution de crédit	
	6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
<b>65</b>			
<b>Assurance</b>	6511Z	Assurance vie	
	6512Z	Autres assurances	L
	6520Z	Réassurance	
	6530Z	Caisses de retraite	
<b>68</b>			
<b>Activités immobilières</b>	6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	
	6820A	Location de logements	
	6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
	6831Z	Agences immobilières	L
	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	
	6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	
<b>78</b>			
<b>Activités liées à l'emploi</b>	7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre	
	7820Z	Activités des agences de travail temporaire	
	7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines	
<b>79</b>			
<b>Agences de voyages et activités connexes</b>	7911Z	Activités des agences de voyage	
	7912Z	Activités des voyagistes	
	7990Z	Autres services de réservation et activités connexes	
<b>82</b>			
<b>activités administratives et autres act. de soutien aux entreprises</b>	8211Z	Services administratifs combinés de bureau	
	8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau	
	8220Z	Activités de centres d'appels	
	8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès	
	8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la	
	8292Z	Activités de conditionnement	
	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	
<b>85</b>			
<b>Enseignement</b>	8510Z	Enseignement pré-primaire	
	8520Z	Enseignement primaire	
	8531Z	Enseignement secondaire général	
	8532Z	Enseignement secondaire technique ou professionnel	
	8541Z	Enseignement post-secondaire non supérieur	
	8542Z	Enseignement supérieur	
	8551Z	Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	
	8552Z	Enseignement culturel	
	8553Z	Enseignement de la conduite	L
	8559A	Formation continue d'adultes	
	8559B	Autres enseignements	
	8560Z	Activités de soutien à l'enseignement	
<b>86</b>			
<b>Activités pour la santé humaine</b>	8610Z	Activités hospitalières	L
	8621Z	Activité des médecins généralistes	L
	8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	L
	8622B	Activités chirurgicales	L

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOSGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	8622C	Autres activités des médecins spécialistes	L
	8623Z	Pratique dentaire	L
	8690A	Ambulances	L
	8690B	Laboratoires d'analyses médicales	L
	8690C	Centres de collecte et banques d'organes	L
	8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	L
	8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	L
	8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	L
<b>96</b>	9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	
<b>Autres services personnels</b>	9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	L
	9602A	Coiffure	L
	9602B	Soins de beauté	L
	9603Z	Services funéraires	
	9604Z	Entretien corporel	
	9609Z	Autres services personnels n.c.a.	

TOUTES LES AUTRES ACTIVITES NON LISTEES NE SONT PAS AUTORISEES. DEMANDER LA LISTE COMPLETE AU SERVICE URBANISME.

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOSGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
<b>01</b> Culture et production animale chasse et services annexes	0111Z	Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	
	0112Z	Culture du riz	
	0113Z	Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	
	0114Z	Culture de la canne à sucre	
	0115Z	Culture du tabac	
	0116Z	Culture de plantes à fibres	
	0119Z	Autres cultures non permanentes	
	0121Z	Culture de la vigne	
	0122Z	Culture de fruits tropicaux et subtropicaux	
	0123Z	Culture d'agrumes	
	0124Z	Culture de fruits à pépins et à noyau	
	0125Z	Culture d'autres fruits d'arbres ou d'arbustes et de fruits à coque	
	0126Z	Culture de fruits oléagineux	
	0127Z	Culture de plantes à boissons	
	0128Z	Culture de plantes à épices, aromatiques, médicinales et pharmaceutiques	
	0129Z	Autres cultures permanentes	
	0130Z	Reproduction de plantes	
	0141Z	Élevage de vaches laitières	
	0142Z	Élevage d'autres bovins et de buffles	
	0143Z	Élevage de chevaux et d'autres équidés	
	0144Z	Élevage de chameaux et d'autres camélidés	
	0145Z	Élevage d'ovins et de caprins	
	0146Z	Élevage de porcins	
	0147Z	Élevage de volailles	
	0149Z	Élevage d'autres animaux	
	0150Z	Culture et élevage associés	
	0161Z	Activités de soutien aux cultures	
	0162Z	Activités de soutien à la production animale	
	0163Z	Traitement primaire des récoltes	
	0164Z	Traitement des semences	
	0170Z	Chasse, piégeage et services annexes	
<b>02</b> Sylviculture et exploitation forestière	0210Z	Sylviculture et autres activités forestières	
	0220Z	Exploitation forestière	
	0230Z	Récolte de produits forestiers non ligneux poussant à l'état sauvage	
	0240Z	Services de soutien à l'exploitation forestière	
<b>03</b> Pêche et aquaculture	0311Z	Pêche en mer	
	0312Z	Pêche en eau douce	
	0321Z	Aquaculture en mer	
	0322Z	Aquaculture en eau douce	
<b>05</b> Extract. houille et lignite	0510Z	Extraction de houille	
	0520Z	Extraction de lignite	
<b>06</b> Extract. d'hydrocarbures	0610Z	Extraction de pétrole brut	
	0620Z	Extraction de gaz naturel	
<b>07</b> Extract. de minerais métalliques	0710Z	Extraction de minerais de fer	
	0721Z	Extraction de minerais d'uranium et de thorium	
	0729Z	Extraction d'autres minerais de métaux non ferreux	
<b>08</b> Autres industries extractives	0811Z	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et	
	0812Z	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	
	0891Z	Extraction des minéraux chimiques et d'engrais minéraux	
	0892Z	Extraction de tourbe	
	0893Z	Production de sel	
	0899Z	Autres activités extractives n.c.a.	
<b>09</b> Serv. soutien aux ind. ext.	0910Z	Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	
	0990Z	Activités de soutien aux autres industries extractives	
<b>10</b> Industries alimentaires	1011Z	Transformation et conservation de la viande de boucherie	
	1012Z	Transformation et conservation de la viande de volaille	
	1013A	Préparation industrielle de produits à base de viande	
	1013B	Charcuterie	
	1020Z	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques	
	1031Z	Transformation et conservation de pommes de terre	
	1032Z	Préparation de jus de fruits et légumes	
	1039A	Autre transformation et conservation de légumes	
	1039B	Transformation et conservation de fruits	
	1041B	Fabrication d'huiles et graisses raffinées	
	1042Z	Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires	
	1051A	Fabrication de lait liquide et de produits frais	
	1051B	Fabrication de beurre	
	1051C	Fabrication de fromage	
	1051D	Fabrication d'autres produits laitiers	
	1052Z	Fabrication de glaces et sorbets	
	1061A	Meunerie	
	1061B	Autres activités du travail des grains	
	1062Z	Fabrication de produits amylacés	
1071A	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	L	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	1071B	Cuisson de produits de boulangerie	L
	1071C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	L
	1071D	Pâtisserie	L
	1072Z	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	
	1073Z	Fabrication de pâtes alimentaires	
	1081Z	Fabrication de sucre	
	1082Z	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	
	1083Z	Transformation du thé et du café	
	1084Z	Fabrication de condiments et assaisonnements	
	1085Z	Fabrication de plats préparés	
	1086Z	Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	
	1089Z	Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	
	1091Z	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	
	1092Z	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	
<b>11</b>			
<b>Fabrication de boissons</b>	1101Z	Production de boissons alcooliques distillées	
	1102A	Fabrication de vins effervescents	
	1102B	Vinification	
	1103Z	Fabrication de cidre et de vins de fruits	
	1104Z	Production d'autres boissons fermentées non distillées	
	1105Z	Fabrication de bière	
	1106Z	Fabrication de malt	
	1107A	Industrie des eaux de table	
	1107B	Production de boissons rafraîchissantes	
<b>12</b>	1200Z	Fabrication de produits à base de tabac	
<b>13</b>			
<b>Fabrication de textiles</b>	1310Z	Préparation de fibres textiles et filature	
	1320Z	Tissage	
	1330Z	Ennoblement textile	
	1391Z	Fabrication d'étoffes à mailles	
	1392Z	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	
	1393Z	Fabrication de tapis et moquettes	
	1394Z	Fabrication de ficelles, cordes et filets	
	1395Z	Fabrication de non-tissés, sauf habillement	
	1396Z	Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	
	1399Z	Fabrication d'autres textiles n.c.a.	
<b>14</b>			
<b>Industrie de l'habillement</b>	1411Z	Fabrication de vêtements en cuir	
	1412Z	Fabrication de vêtements de travail	
	1413Z	Fabrication de vêtements de dessus	
	1414Z	Fabrication de vêtements de dessous	
	1419Z	Fabrication d'autres vêtements et accessoires	
	1420Z	Fabrication d'articles en fourrure	
	1431Z	Fabrication d'articles chaussants à mailles	
	1439Z	Fabrication d'autres articles à mailles	
<b>15</b>			
<b>Industrie du cuir et de la chaussure</b>	1511Z	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	
	1512Z	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	
	1520Z	Fabrication de chaussures	
<b>16</b>			
<b>Travail du bois et fab. d'art. en bois et en liège sauf des meubles. Fab. art. vannerie et sparterie</b>	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	
	1610B	Imprégnation du bois	
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois	
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés	
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois	
	1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	
<b>17</b>			
<b>Industrie du papier et carton</b>	1711Z	Fabrication de pâte à papier	
	1712Z	Fabrication de papier et de carton	
	1721A	Fabrication de carton ondulé	
	1721B	Fabrication de cartonnages	
	1721C	Fabrication d'emballages en papier	
	1722Z	Fabrication d'articles en papier à usage sanitaire ou domestique	
	1723Z	Fabrication d'articles de papeterie	
	1724Z	Fabrication de papiers peints	
	1729Z	Fabrication d'autres articles en papier ou en carton	
<b>18</b>			
<b>Imprimerie et reproduction d'enregistrements</b>	1811Z	Imprimerie de journaux	
	1812Z	Autre imprimerie (labeur)	
	1813Z	Activités de pré-presses	
	1814Z	Reliure et activités connexes	
	1820Z	Reproduction d'enregistrements	
<b>19</b>			
<b>Cokéfaction et raffinage</b>	1910Z	Cokéfaction	
	1920Z	Raffinage du pétrole	
<b>20</b>			
<b>Industrie chimique</b>	2011Z	Fabrication de gaz industriels	
	2012Z	Fabrication de colorants et de pigments	
	2013A	Enrichissement et retraitement de matières nucléaires	
	2013B	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	
	2014Z	Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	
	2015Z	Fabrication de produits azotés et d'engrais	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	2016Z	Fabrication de matières plastiques de base	
	2017Z	Fabrication de caoutchouc synthétique	
	2020Z	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	
	2030Z	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics	
	2041Z	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	
	2042Z	Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	
	2051Z	Fabrication de produits explosifs	
	2052Z	Fabrication de colles	
	2053Z	Fabrication d'huiles essentielles	
	2059Z	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	
	2060Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	
<b>21</b>	2110Z	Fabrication de produits pharmaceutiques de base	
<b>Industrie pharmaceutique</b>	2120Z	Fabrication de préparations pharmaceutiques	
<b>22</b>	2211Z	Fabrication et rechapage de pneumatiques	
<b>Fab. de pdts en caoutchouc et en plastique</b>	2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc	
	2221Z	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	
	2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques	
	2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	
	2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	
	2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques	
<b>23</b>	2311Z	Fabrication de verre plat	
<b>Fab. d'autres produits minéraux non métalliques</b>	2312Z	Façonnage et transformation du verre plat	
	2313Z	Fabrication de verre creux	
	2314Z	Fabrication de fibres de verre	
	2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	
	2320Z	Fabrication de produits réfractaires	
	2331Z	Fabrication de carreaux en céramique	
	2332Z	Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	
	2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental	
	2342Z	Fabrication d'appareils sanitaires en céramique	
	2343Z	Fabrication d'isolateurs et pièces isolantes en céramique	
	2344Z	Fabrication d'autres produits céramiques à usage technique	
	2349Z	Fabrication d'autres produits céramiques	
	2351Z	Fabrication de ciment	
	2352Z	Fabrication de chaux et plâtre	
	2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction	
	2362Z	Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	
	2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi	
	2364Z	Fabrication de mortiers et bétons secs	
	2365Z	Fabrication d'ouvrages en fibre-ciment	
	2369Z	Fabrication d'autres ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre	
	2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres	
	2391Z	Fabrication de produits abrasifs	
	2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	
<b>24</b>	2410Z	Sidérurgie	
<b>Métallurgie</b>	2420Z	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	
	2431Z	Étirage à froid de barres	
	2432Z	Laminage à froid de feuillards	
	2433Z	Profilage à froid par formage ou pliage	
	2434Z	Tréfilage à froid	
	2441Z	Production de métaux précieux	
	2442Z	Métallurgie de l'aluminium	
	2443Z	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	
	2444Z	Métallurgie du cuivre	
	2445Z	Métallurgie des autres métaux non ferreux	
	2446Z	élaboration et transformation de matières nucléaires	
	2451Z	Fonderie de fonte	
	2452Z	Fonderie d'acier	
	2453Z	Fonderie de métaux légers	
	2454Z	Fonderie d'autres métaux non ferreux	
<b>25</b>	2511Z	Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	
<b>Fab. de produits métalliques sauf des machines et des équipements</b>	2512Z	Fabrication de portes et fenêtres en métal	
	2521Z	Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central	
	2529Z	Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	
	2530Z	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central	
	2540Z	Fabrication d'armes et de munitions	
	2550A	Forge, estampage, matricage ; métallurgie des poudres	
	2550B	Découpage, emboutissage	
	2561Z	Traitement et revêtement des métaux	
	2562A	Décolletage	
	2562B	Mécanique industrielle	
	2571Z	Fabrication de coutellerie	
	2572Z	Fabrication de serrures et de ferrures	
	2573A	Fabrication de moules et modèles	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	2573B	Fabrication d'autres outillages	
	2591Z	Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires	
	2592Z	Fabrication d'emballages métalliques légers	
	2593Z	Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts	
	2594Z	Fabrication de vis et de boulons	
	2599A	Fabrication d'articles métalliques ménagers	
	2599B	Fabrication d'autres articles métalliques	
26 Fab. produits informatiques électroniques et optiques	2611Z	Fabrication de composants électroniques	
	2612Z	Fabrication de cartes électroniques assemblées	
	2620Z	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
	2630Z	Fabrication d'équipements de communication	
	2640Z	Fabrication de produits électroniques grand public	
	2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	
	2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	
	2652Z	Horlogerie	
	2660Z	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et	
	2670Z	Fabrication de matériels optique et photographique	
	2680Z	Fabrication de supports magnétiques et optiques	
27 Fabrication d'équipements électriques	2711Z	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	
	2712Z	Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	
	2720Z	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	
	2731Z	Fabrication de câbles de fibres optiques	
	2732Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	
	2733Z	Fabrication de matériel d'installation électrique	
	2740Z	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	
	2751Z	Fabrication d'appareils électroménagers	
	2752Z	Fabrication d'appareils ménagers non électriques	
	2790Z	Fabrication d'autres matériels électriques	
28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.	2811Z	Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	
	2812Z	Fabrication d'équipements hydrauliques et pneumatiques	
	2813Z	Fabrication d'autres pompes et compresseurs	
	2814Z	Fabrication d'autres articles de robinetterie	
	2815Z	Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	
	2821Z	Fabrication de fours et brûleurs	
	2822Z	Fabrication de matériel de levage et de manutention	
	2823Z	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	
	2824Z	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé	
	2825Z	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	
	2829A	Fabrication d'équipements d'emballage, de conditionnement et de pesage	
	2829B	Fabrication d'autres machines d'usage général	
	2830Z	Fabrication de machines agricoles et forestières	
	2841Z	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux	
	2849Z	Fabrication d'autres machines-outils	
	2891Z	Fabrication de machines pour la métallurgie	
	2892Z	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction	
	2893Z	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	
	2894Z	Fabrication de machines pour les industries textiles	
	2895Z	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton	
2896Z	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques		
2899A	Fabrication de machines d'imprimerie		
2899B	Fabrication d'autres machines spécialisées		
29 Industrie automobile	2910Z	Construction de véhicules automobiles	
	2920Z	Fabrication de carrosseries et remorques	
	2931Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	
	2932Z	Fabrication d'autres équipements automobiles	
30 Fabrication d'autres matériels de transport	3011Z	Construction de navires et de structures flottantes	
	3012Z	Construction de bateaux de plaisance	
	3020Z	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	
	3030Z	Construction aéronautique et spatiale	
	3040Z	Construction de véhicules militaires de combat	
	3091Z	Fabrication de motocycles	
	3092Z	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides	
	3099Z	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.	
31 Fabrication de meubles	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine	
	3103Z	Fabrication de matelas	
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur	
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement	
32 Autres industries manufacturières	3211Z	Frappe de monnaie	
	3212Z	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	
	3213Z	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires	
	3220Z	Fabrication d'instruments de musique	
	3230Z	Fabrication d'articles de sport	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	3240Z	Fabrication de jeux et jouets	
	3250A	Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	
	3250B	Fabrication de lunettes	
	3291Z	Fabrication d'articles de broserie	
	3299Z	Autres activités manufacturières n.c.a.	
<b>33</b> Réparation et installation de machines et d'équipements	3311Z	Réparation d'ouvrages en métaux	
	3312Z	Réparation de machines et équipements mécaniques	
	3313Z	Réparation de matériels électroniques et optiques	
	3314Z	Réparation d'équipements électriques	
	3315Z	Réparation et maintenance navale	
	3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	
	3317Z	Réparation et maintenance d'autres équipements de transport	
	3319Z	Réparation d'autres équipements	
	3320A	Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie	
	3320B	Installation de machines et équipements mécaniques	
	3320C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus	
	3320D	Installation d'équipements électriques, de matériels électroniques et optiques ou d'autres matériels	
<b>35</b> Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3511Z	Production d'électricité	
	3512Z	Transport d'électricité	
	3513Z	Distribution d'électricité	
	3514Z	Commerce d'électricité	
	3521Z	Production de combustibles gazeux	
	3522Z	Distribution de combustibles gazeux par conduites	
	3523Z	Commerce de combustibles gazeux par conduites	
3530Z	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné		
<b>36</b> Captage trait. dist. Eau	3600Z	Captage, traitement et distribution d'eau	
<b>37</b> Collecte trait. eaux usées	3700Z	Collecte et traitement des eaux usées	
<b>38</b> Collecte traitement élimination des déchets récupération	3811Z	Collecte des déchets non dangereux	
	3812Z	Collecte des déchets dangereux	
	3821Z	Traitement et élimination des déchets non dangereux	
	3822Z	Traitement et élimination des déchets dangereux	
	3831Z	Démantèlement d'épaves	
	3832Z	Récupération de déchets triés	
<b>39</b> Dépollut° gestion	3900Z	Dépollution et autres services de gestion des déchets	
<b>41</b> Construction de bâtiments	4110A	Promotion immobilière de logements	
	4110B	Promotion immobilière de bureaux	
	4110C	Promotion immobilière d'autres bâtiments	
	4110D	Supports juridiques de programmes	
	4120A	Construction de maisons individuelles	
	4120B	Construction d'autres bâtiments	
	<b>42</b> Génie civil	4211Z	Construction de routes et autoroutes
4212Z		Construction de voies ferrées de surface et souterraines	
4213A		Construction d'ouvrages d'art	
4213B		Construction et entretien de tunnels	
4221Z		Construction de réseaux pour fluides	
4222Z		Construction de réseaux électriques et de télécommunications	
4291Z		Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	
4299Z		Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	
<b>43</b> Travaux de construction spécialisés	4311Z	Travaux de démolition	
	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	
	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse	
	4313Z	Forages et sondages	
	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	
	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique	
	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	
	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	
	4329A	Travaux d'isolation	
	4329B	Autres travaux d'installation n.c.a.	
	4331Z	Travaux de plâtrerie	
	4332A	Travaux de menuiserie bois et pvc	
	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	
	4332C	Agencement de lieux de vente	
	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	
	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	
	4339Z	Autres travaux de finition	
	4391A	Travaux de charpente	
	4391B	Travaux de couverture par éléments	
	4399A	Travaux d'étanchéification	
4399B	Travaux de montage de structures métalliques		
4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment		
4399D	Autres travaux spécialisés de construction		
4399E	Location avec opérateur de matériel de construction		
<b>45</b> Commerce réparation	4511Z	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	
	4519Z	Commerce d'autres véhicules automobiles	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOSGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
<b>d'automobiles et motocycles</b>	4520A	Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	
	4520B	Entretien et réparation d'autres véhicules automobiles	
	4531Z	Commerce de gros d'équipements automobiles	
	4532Z	Commerce de détail d'équipements automobiles	
	4540Z	Commerce et réparation de motocycles	L
<b>46 Commerce de gros sauf des automobiles et des motocycles</b>	4611Z	Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières	
	4612A	Centrales d'achat de carburant	
	4612B	Autres intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	
	4613Z	Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction	
	4614Z	Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions	
	4615Z	Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie	
	4616Z	Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, fourrures, chaussures et articles en cuir	
	4617A	Centrales d'achat alimentaires	
	4617B	Autres intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	
	4618Z	Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	
	4619A	Centrales d'achat non alimentaires	
	4619B	Autres intermédiaires du commerce en produits divers	
	4621Z	Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	
	4622Z	Commerce de gros de fleurs et plantes	
	4623Z	Commerce de gros d'animaux vivants	
	4624Z	Commerce de gros de cuirs et peaux	
	4631Z	Commerce de gros de fruits et légumes	
	4632A	Commerce de gros de viandes de boucherie	
	4632B	Commerce de gros de produits à base de viande	
	4632C	Commerce de gros de volailles et gibier	
	4633Z	Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	
	4634Z	Commerce de gros de boissons	
	4635Z	Commerce de gros de produits à base de tabac	
	4636Z	Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	
	4637Z	Commerce de gros de café, thé, cacao et épices	
	4638A	Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques	
	4638B	Commerce de gros alimentaire spécialisé divers	
	4639A	Commerce de gros de produits surgelés	
	4639B	Commerce de gros alimentaire non spécialisé	
	4641Z	Commerce de gros de textiles	
	4642Z	Commerce de gros d'habillement et de chaussures	
	4643Z	Commerce de gros d'appareils électroménagers	
	4644Z	Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien	
	4645Z	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	
	4646Z	Commerce de gros de produits pharmaceutiques	
	4647Z	Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage	
	4648Z	Commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
	4649Z	Commerce de gros d'autres biens domestiques	
	4651Z	Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	
	4652Z	Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	
	4661Z	Commerce de gros de matériel agricole	
	4662Z	Commerce de gros de machines-outils	
	4663Z	Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	
	4664Z	Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement	
	4665Z	Commerce de gros de mobilier de bureau	
	4666Z	Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau	
4669A	Commerce de gros de matériel électrique		
4669B	Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers		
4669C	Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services		
4671Z	Commerce de gros de combustibles et de produits annexes		
4672Z	Commerce de gros de minerais et métaux		
4673A	Commerce de gros de bois et de matériaux de construction		
4673B	Commerce de gros d'appareils sanitaires et de produits de décoration		
4674A	Commerce de gros de quincaillerie		
4674B	Commerce de gros de fournitures pour la plomberie et le chauffage		
4675Z	Commerce de gros de produits chimiques		
4676Z	Commerce de gros d'autres produits intermédiaires		
4677Z	Commerce de gros de déchets et débris		
4690Z	Commerce de gros non spécialisé		
<b>47 Commerce de détail sauf des automobiles et des motocycles</b>	4711A	Commerce de détail de produits surgelés	
	4711B	Commerce d'alimentation générale	
	4711C	Supérettes	
	4711D	Supermarchés	
	4711E	Magasins multi-commerces	
	4711F	Hypermarchés	
	4719A	Grands magasins	
	4719B	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé	
4721Z	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé		

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé	L
	4723Z	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé	
	4724Z	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé	
	4725Z	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	
	4726Z	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	L
	4729Z	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	
	4730Z	Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	
	4741Z	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	
	4742Z	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	
	4743Z	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé	
	4751Z	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé	
	4752A	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m²)	
	4752B	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m² et plus)	
	4753Z	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé	
	4754Z	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	
	4759A	Commerce de détail de meubles	
	4759B	Commerce de détail d'autres équipements du foyer	
	4761Z	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé	
	4762Z	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	
	4763Z	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé	
	4764Z	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	
	4765Z	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé	
	4771Z	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	
	4772A	Commerce de détail de la chaussure	
	4772B	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage	
	4773Z	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	L
	4774Z	Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé	
	4775Z	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	
	4776Z	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces	L
	4777Z	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé	
	4778A	Commerces de détail d'optique	
	4778B	Commerces de détail de charbons et combustibles	
	4778C	Autres commerces de détail spécialisés divers	
	4779Z	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin	
	4781Z	Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés	
	4782Z	Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés	
	4789Z	Autres commerces de détail sur éventaires et marchés	
	4791A	Vente à distance sur catalogue général	
	4791B	Vente à distance sur catalogue spécialisé	
	4799A	Vente à domicile	
	4799B	Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés n.c.a.	
<b>49</b>			
<b>Transports terrestres et transport par conduites</b>	4910Z	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	
	4920Z	Transports ferroviaires de fret	
	4931Z	Transports urbains et suburbains de voyageurs	
	4932Z	Transports de voyageurs par taxis	
	4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	
	4939B	Autres transports routiers de voyageurs	
	4939C	Téléphériques et remontées mécaniques	
	4941A	Transports routiers de fret interurbains	
	4941B	Transports routiers de fret de proximité	
	4941C	Location de camions avec chauffeur	
	4942Z	Services de déménagement	
	4950Z	Transports par conduites	
<b>50</b>			
<b>Transports par eau</b>	5010Z	Transports maritimes et côtiers de passagers	
	5020Z	Transports maritimes et côtiers de fret	
	5030Z	Transports fluviaux de passagers	
	5040Z	Transports fluviaux de fret	
<b>51</b>			
<b>Transports aériens</b>	5110Z	Transports aériens de passagers	
	5121Z	Transports aériens de fret	
	5122Z	Transports spatiaux	
<b>52</b>			
<b>Entreposage et services auxiliaires des transports</b>	5210A	Entreposage et stockage frigorifique	
	5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	
	5221Z	Services auxiliaires des transports terrestres	
	5222Z	Services auxiliaires des transports par eau	
	5223Z	Services auxiliaires des transports aériens	
	5224A	Manutention portuaire	
	5224B	Manutention non portuaire	
	5229A	Messagerie, fret express	
	5229B	Affrètement et organisation des transports	
<b>53</b>			
<b>Activité de poste et courrier</b>	5310Z	Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	
	5320Z	Autres activités de poste et de courrier	
<b>55</b>			
<b>Hébergement</b>	5510Z	Hôtels et hébergement similaire	
	5520Z	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	
	5530Z	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
	5590Z	Autres hébergements	
<b>56</b> Restauration	5610A	Restauration traditionnelle	
	5610B	Cafétérias et autres libres-services	
	5610C	Restauration de type rapide	L
	5621Z	Services des traiteurs	
	5629A	Restauration collective sous contrat	
	5629B	Autres services de restauration n.c.a.	
	5630Z	Débites de boissons	L
<b>58</b> Edition	5811Z	Edition de livres	
	5812Z	Edition de répertoires et de fichiers d'adresses	
	5813Z	Edition de journaux	
	5814Z	Edition de revues et périodiques	
	5819Z	Autres activités d'édition	
	5821Z	Edition de jeux électroniques	
	5829A	Edition de logiciels système et de réseau	
	5829B	Edition de logiciels outils de développement et de langages	
	5829C	Edition de logiciels applicatifs	
<b>59</b> Production de films vidéo programme télévision enregistrement sonore et édition musicale	5911A	Production de films et de programmes pour la télévision	
	5911B	Production de films institutionnels et publicitaires	
	5911C	Production de films pour le cinéma	
	5912Z	Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	
	5913A	Distribution de films cinématographiques	
	5913B	Edition et distribution vidéo	
	5914Z	Projection de films cinématographiques	
<b>60</b> Programmation et diffusion	5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale	
	6010Z	Edition et diffusion de programmes radio	
	6020A	Edition de chaînes généralistes	
<b>61</b> Télécommunications	6020B	Edition de chaînes thématiques	
	6110Z	Télécommunications filaires	
	6120Z	Télécommunications sans fil	
<b>62</b> Programmation conseil et autres act. informatiques	6130Z	Télécommunications par satellite	
	6190Z	Autres activités de télécommunication	
	6201Z	Programmation informatique	
	6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques	
	6202B	Tierce maintenance de systèmes et d'applications informatiques	
	6203Z	Gestion d'installations informatiques	
<b>63</b> Services d'information	6209Z	Autres activités informatiques	
	6311Z	Traitement de données, hébergement et activités connexes	
	6312Z	Portails internet	
	6391Z	Activités des agences de presse	
<b>64</b> Act. des services financiers hors assurance et caisse de retraite	6399Z	Autres services d'information n.c.a.	
	6411Z	Activités de banque centrale	
	6419Z	Autres intermédiations monétaires	L
	6420Z	Activités des sociétés holding	
	6430Z	Fonds de placement et entités financières similaires	
	6491Z	Crédit-bail	
	6492Z	Autre distribution de crédit	
<b>65</b> Assurance	6499Z	Autres activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
	6511Z	Assurance vie	
	6512Z	Autres assurances	L
	6520Z	Réassurance	
<b>66</b> Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	6530Z	Caisses de retraite	
	6611Z	Administration de marchés financiers	
	6612Z	Courtage de valeurs mobilières et de marchandises	
	6619A	Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier	
	6619B	Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a.	
	6621Z	évaluation des risques et dommages	
	6622Z	Activités des agents et courtiers d'assurances	
	6629Z	Autres activités auxiliaires d'assurance et de caisses de retraite	
<b>68</b> Activités immobilières	6630Z	Gestion de fonds	
	6810Z	Activités des marchands de biens immobiliers	
	6820A	Location de logements	
	6820B	Location de terrains et d'autres biens immobiliers	
	6831Z	Agences immobilières	L
	6832A	Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	
<b>69</b> Act. juridiques comptables	6832B	Supports juridiques de gestion de patrimoine immobilier	
	6910Z	Activités juridiques	
	6920Z	Activités comptables	
<b>70</b> Act. des sièges sociaux conseil de gestion	7010Z	Activités des sièges sociaux	
	7021Z	Conseil en relations publiques et communication	
	7022Z	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	
<b>71</b> Architecture et ingénierie contrôle et analyses	7111Z	Activités d'architecture	
	7112A	Activité des géomètres	
	7112B	Ingénierie, études techniques	

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOSGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I	
techniques	7120A	Contrôle technique automobile		
	7120B	Analyses, essais et inspections techniques		
72 Recherche développement scientifique	7211Z	Recherche-développement en biotechnologie		
	7219Z	Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles		
	7220Z	Recherche-développement en sciences humaines et sociales		
73 Publicité, études de marché	7311Z	Activités des agences de publicité		
	7312Z	Régie publicitaire de médias		
	7320Z	études de marché et sondages		
74 Autres act. spécialisées scientifiques et techniques	7410Z	Activités spécialisées de design		
	7420Z	Activités photographiques		
	7430Z	Traduction et interprétation		
	7490A	Activité des économistes de la construction		
	7490B	Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses		
75 Vétérinaires	7500Z	Activités vétérinaires		
77 Activité de location et location- bail	7711A	Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers		
	7711B	Location de longue durée de voitures et de véhicules automobiles légers		
	7712Z	Location et location-bail de camions		
	7721Z	Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport		
	7722Z	Location de vidéocassettes et disques vidéo		
	7729Z	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques		
	7731Z	Location et location-bail de machines et équipements agricoles		
	7732Z	Location et location-bail de machines et équipements pour la construction		
	7733Z	Location et location-bail de machines de bureau et de matériel informatique		
	7734Z	Location et location-bail de matériels de transport par eau		
	7735Z	Location et location-bail de matériels de transport aérien		
	7739Z	Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.		
	7740Z	Location-bail de propriété intellectuelle et de produits similaires, à l'exception des œuvres soumises à copyright		
78 Activités liées à l'emploi	7810Z	Activités des agences de placement de main-d'œuvre		
	7820Z	Activités des agences de travail temporaire		
	7830Z	Autre mise à disposition de ressources humaines		
79 Agences de voyages et activités connexes	7911Z	Activités des agences de voyage		
	7912Z	Activités des voyagistes		
	7990Z	Autres services de réservation et activités connexes		
80 Enquêtes et sécurité	8010Z	Activités de sécurité privée		
	8020Z	Activités liées aux systèmes de sécurité		
	8030Z	Activités d'enquête		
81 Services relatifs aux bât. aménagement paysager	8110Z	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments		
	8121Z	Nettoyage courant des bâtiments		
	8122Z	Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel		
	8129A	Désinfection, désinsectisation, dératisation		
	8129B	Autres activités de nettoyage n.c.a.		
	8130Z	Services d'aménagement paysager		
82 activités administratives et autres act. de soutien aux entreprises	8211Z	Services administratifs combinés de bureau		
	8219Z	Photocopie, préparation de documents et autres activités spécialisées de soutien de bureau		
	8220Z	Activités de centres d'appels		
	8230Z	Organisation de foires, salons professionnels et congrès		
	8291Z	Activités des agences de recouvrement de factures et des sociétés d'information financière sur la		
	8292Z	Activités de conditionnement		
	8299Z	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.		
84 Administration publique et défense Sécurité sociale obligatoire	8411Z	Administration publique générale		
	8412Z	Administration publique (tutelle) de la santé, de la formation, de la culture et des services sociaux, autre que		
	8413Z	Administration publique (tutelle) des activités économiques		
	8421Z	Affaires étrangères		
	8422Z	Défense		
	8423Z	Justice		
	8424Z	Activités d'ordre public et de sécurité		
	8425Z	Services du feu et de secours		
	8430A	Activités générales de sécurité sociale		
	8430B	Gestion des retraites complémentaires		
	8430C	Distribution sociale de revenus		
	85 Enseignement	8510Z	Enseignement pré-primaire	
		8520Z	Enseignement primaire	
		8531Z	Enseignement secondaire général	
8532Z		Enseignement secondaire technique ou professionnel		
8541Z		Enseignement post-secondaire non supérieur		
8542Z		Enseignement supérieur		
8551Z		Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs		
8552Z		Enseignement culturel		
8553Z		Enseignement de la conduite	L	
8559A		Formation continue d'adultes		
8559B		Autres enseignements		
8560Z	Activités de soutien à l'enseignement			

# CENTRE-VILLE DE THAON-LES-VOGES

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES, LIMITEES OU NON AUTORISEES

**Légende :** (Demander à consulter le PLU pour plus d'informations)

- = Les activités autorisées sans limitation de nombre d'établissements
- L = Les activités autorisées avec limitation de nombre d'établissements
- = Les activités non autorisées



DIVISION	NAF	ACTIVITE	A.L.I
<b>86</b> Activités pour la santé humaine	8610Z	Activités hospitalières	L
	8621Z	Activité des médecins généralistes	L
	8622A	Activités de radiodiagnostic et de radiothérapie	L
	8622B	Activités chirurgicales	L
	8622C	Autres activités des médecins spécialistes	L
	8623Z	Pratique dentaire	L
	8690A	Ambulances	L
	8690B	Laboratoires d'analyses médicales	L
	8690C	Centres de collecte et banques d'organes	L
	8690D	Activités des infirmiers et des sages-femmes	L
	8690E	Activités des professionnels de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	L
8690F	Activités de santé humaine non classées ailleurs	L	
<b>87</b> Hébergement médico-social et social	8710A	Hébergement médicalisé pour personnes âgées	
	8710B	Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	
	8710C	Hébergement médicalisé pour adultes handicapés et autre hébergement médicalisé	
	8720A	Hébergement social pour handicapés mentaux et malades mentaux	
	8720B	Hébergement social pour toxicomanes	
	8730A	Hébergement social pour personnes âgées	
	8730B	Hébergement social pour handicapés physiques	
	8790A	Hébergement social pour enfants en difficultés	
8790B	Hébergement social pour adultes et familles en difficultés et autre hébergement social		
<b>88</b> Action sociale sans hébergement	8810A	Aide à domicile	
	8810B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées	
	8810C	Aide par le travail	
	8891A	Accueil de jeunes enfants	
	8891B	Accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	
	8899A	Autre accueil ou accompagnement sans hébergement d'enfants et d'adolescents	
8899B	Action sociale sans hébergement n.c.a.		
<b>90</b> Activités créatives artistiques et de spectacle	9001Z	Arts du spectacle vivant	
	9002Z	Activités de soutien au spectacle vivant	
	9003A	Création artistique relevant des arts plastiques	
	9003B	Autre création artistique	
	9004Z	Gestion de salles de spectacles	
<b>91</b> Bibliothèques archives musée et autres activités culturelles	9101Z	Gestion des bibliothèques et des archives	
	9102Z	Gestion des musées	
	9103Z	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	
	9104Z	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	
	9200Z	Organisation de jeux de hasard et d'argent	
<b>93</b> Activités sportives récréatives et de loisirs	9311Z	Gestion d'installations sportives	
	9312Z	Activités de clubs de sports	
	9313Z	Activités des centres de culture physique	
	9319Z	Autres activités liées au sport	
	9321Z	Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	
	9329Z	Autres activités récréatives et de loisirs	
<b>94</b> Activités des organisations associatives	9411Z	Activités des organisations patronales et consulaires	
	9412Z	Activités des organisations professionnelles	
	9420Z	Activités des syndicats de salariés	
	9491Z	Activités des organisations religieuses	
	9492Z	Activités des organisations politiques	
	9499Z	Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	
<b>95</b> Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	9511Z	Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	
	9512Z	Réparation d'équipements de communication	
	9521Z	Réparation de produits électroniques grand public	
	9522Z	Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin	
	9523Z	Réparation de chaussures et d'articles en cuir	
	9524Z	Réparation de meubles et d'équipements du foyer	
	9525Z	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie	
9529Z	Réparation d'autres biens personnels et domestiques		
<b>96</b> Autres services personnels	9601A	Blanchisserie-teinturerie de gros	
	9601B	Blanchisserie-teinturerie de détail	
	9602A	Coiffure	L
	9602B	Soins de beauté	L
	9603Z	Services funéraires	
	9604Z	Entretien corporel	
9609Z	Autres services personnels n.c.a.		
<b>97</b> Activités des ménages	9700Z	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	
<b>98</b> Act. ind. des ménages	9810Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens pour usage propre	
	9820Z	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de services pour usage propre	
<b>99</b> org. extraterritoriaux	9900Z	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	



RUE D'ALSACE

Côté pair, du no 78 au no 130

Côté impair, du no 43 au no 103

PLACE SAINT-BRICE

AVENUE DES FUSILLES

Côté pair, du no 2 au no 30

Côté impair, du no 1 au no 47

An aerial photograph of a residential neighborhood. A street, Rue de Lorraine, runs diagonally from the top-left towards the bottom-right. A red highlight follows the street, including several cross-streets. The surrounding area is filled with houses, some with large green lawns, and a few commercial buildings with flat roofs. The text 'RUE DE LORRAINE' is at the top, and 'PLACE DE LA VICTOIRE' is at the bottom right.

RUE DE LORRAINE

Côté pair, du no 2 au no 40

Côté impair, du no 1 au no 49

PLACE DE LA VICTOIRE